



SÉCURISATION DES TRIBUNAUX, MISE EN DANGER DÉLIBÉRÉS DES AGENTS PREJ ?!...

Paris, le 23 Avril 2018

Madame la Ministre,

Une nouvelle fois, **l'UFAP UNSa Justice** se permet de vous interpeller s'agissant de la sécurité des Personnels pénitentiaires, notamment lors des missions d'extractions judiciaires.

En effet, dans un communiqué de presse publié par la Chancellerie en date du 18 Avril 2018, intitulé « **adaptation des dispositifs de sécurité dans les salles d'audience** », il est stipulé que vous mettez un terme à la démarche engagée visant à sécuriser un maximum de box dans les salles d'audience, au profit de l'esprit d'initiative des Chefs de juridictions et du principe de proportionnalité.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les Agents de l'administration pénitentiaire reprennent progressivement l'ensemble des missions d'extractions judiciaires par l'intermédiaire notamment des « PREJ ».

L'UFAP UNSa Justice a dénoncé à maintes reprises le manque de moyens et d'ambition dans ce domaine. Là où la police et la gendarmerie positionnaient trois Agents en escorte pour un détenu, notre administration n'en positionne bien trop souvent que deux, par souci d'économie et au détriment de la sécurité des Personnels...

Cette décision va à l'encontre du bon sens et surtout de la sécurité des Personnels pénitentiaires ainsi que de celle des victimes et plus largement de nos concitoyens.

Alors que nous exerçons nos missions dans un contexte de plus en plus violent, que la grande majorité des salles d'audience ne répondent que modestement aux minima en matière de sécurité, voilà que vous mettez un terme aux travaux engagés pour la sécurisation des box.

A croire que les Personnels de surveillance sont deux fois plus forts que les autres ?!...

Les détenus agressifs et violents à l'intérieur de nos murs ne deviennent pas des agneaux à l'extérieur surtout quand il s'agit d'être condamné !...

Le nombre d'expulsions de détenus des audiences est simplement significatif des risques. L'utilisation de la force pour ramener le calme l'est tout autant...

Croire qu'il n'y a quasiment jamais d'incidents et/ou que les salles d'audience sont des sanctuaires épargnés des incivilités et violences de la société vous renvoie à une méconnaissance totale de la réalité quotidienne et du terrain !...

Quand un problème grave surviendra dans un tribunal, nous vous demanderons alors si votre « appréciation proportionnée » s'appliquera à vos Fonctionnaires ou si comme d'habitude, ils serviront de fusibles !...

L'UFAP UNSa Justice demande que le déploiement programmé des box sécurisés continue dans tous les tribunaux qui n'en sont pas encore dotés. Ils garantissent non seulement la sécurité des agents d'escorte pénitentiaires mais aussi celle de la personne détenue et celle des victimes qui sont souvent à seulement quelques mètres.

Et contrairement à ce que peut penser une frange des Avocats et Magistrats, Il en va aussi de la sérénité des procès et de la garantie des rendus de jugement en toute sécurité.

Madame la Ministre, les box sécurisés n'ont jamais empêché les prévenus ou condamnés de communiquer avec leurs avocats et encore moins altérer leur droit à la défense !

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, il est tout simplement inconcevable d'ordonner des démontages de box sécurisés alors que même au sein d'un tribunal la sécurité n'est pas satisfaisante pour l'heure. **Notre Organisation Syndicale** se pose une fois de plus la question de cette gestion de la sécurité de votre Personnel, lorsque vous laissez un billet de confiance presque aveugle à nos pensionnaires pour des extractions judiciaires avec seulement deux Agents ou encore, lorsque vous retirez le minimum de sécurité active présente lors d'un jugement.

Madame la Ministre, les Personnels pénitentiaires ne sont pas de la chair à canon ! Votre devoir est de vous assurer de leur sécurité. Or, en l'espèce, c'est le contraire qui va se produire !

Enfin, **L'UFAP UNSa Justice** dénonce une nouvelle fois l'absence totale de dialogue social sur ce sujet. Depuis votre nomination, nous n'avons plus aucun dialogue sur le déploiement des PREJ, des ELSP, EJ vicinales...

L'UFAP UNSa Justice attache une importance toute particulière aux conditions de travail, ainsi qu'à la sécurité des Personnels pénitentiaires dans l'exercice de leurs missions au sein des établissements ou à l'extérieur. Par conséquent, **la 1^{ère} Organisation Syndicale** vous demande de reprendre le déploiement des box sécurisés dans les salles d'audience qui n'en possèdent pas et de bien vouloir nous recevoir très rapidement afin d'aborder **enfin** la question des missions extérieures et les moyens alloués.

Pour l'UFAP UNSa Justice

Le Secrétaire Général,

Jean-François Forget.